

# ST-MARTIN<sup>FO</sup>

## Éditorial



Alain Alter, Président

En début d'année, Le Nouvelliste a consacré sa rubrique « une semaine, une vallée, le Val d'Hérens ». La rédaction a relevé deux idées méritant une attention particulière « la création d'une commission intercommunale de 20 personnes issues des cinq communes de la vallée chargées d'étudier les avantages et les désavantages de la potentielle commune Hérens et la présence, lors des prochaines élections communales, de listes citoyennes hors parti avec des jeunes pour démontrer leur implication concrète à faire bouger la vallée ».

Le résultat du vote consultatif de la population de Vex a été bien accueilli auprès de la population de Saint-Martin, sans toutefois

dégager des éléments ou projets concrets. Dans les établissements publics, le sujet est certes évoqué mais ne semble pas soulever de réel enthousiasme. Il n'y a pas en l'état et, comme on aurait pu le penser, une volonté claire d'approfondir la réflexion sur une éventuelle fusion de notre Commune avec celles du Val d'Hérens.

Lors de la soirée intitulée « les citoyens à la rencontre des politiques », les présidences des communes sont restées sur leurs positions.

De Mont-Noble penchant résolument vers Sion, en passant par Vex qui a exprimé clairement sa préférence pour une fusion hérensarde, en poursuivant par Hérémenche tendant nettement vers une collaboration intercommunale, Evolène reconnaissant que la fusion n'est pas urgente mais la discussion utile, enfin Saint-Martin pour qui la fusion à cinq reste d'actualité, quelles possibilités nous sont offertes aujourd'hui?

Actuellement, des collaborations intercommunales existent, à trois, quatre ou cinq communes mais qui ne résoudront pas à terme les insuffisances en matière juridique, politique, économique, voire sociale. Les défis futurs tels que l'aménagement du territoire, le tourisme, la démographie, la valorisation de la multifonctionnalité de l'eau potable, le retour des concessions, les conséquences du dérè-

glement climatique, la problématique des transports publics, la formation scolaire de base, impacteront de plus en plus les communes. Celles du Val d'Hérens trouveront-elles, de manière individuelle, les moyens nécessaires pour répondre à ces questions essentielles ou devraient-elles unir leurs forces pour survivre ? Si oui, de quelle manière ? Collaborations plus intenses sur une participation financière à définir équitablement, ou fusion ?

Il est indispensable de mettre sur le métier ce sujet d'importance pour notre futur et d'évaluer quel est le meilleur modèle pour notre Commune.

Et là, je m'adresse directement à la relève, à vous les jeunes de Saint-Martin. Le sujet vous concerne en premier chef : il s'agit de redéfinir l'architecture de votre Commune et d'en dessiner les contours. Alors, lancez-vous dans la réflexion, débattiez avec d'autres jeunes de la vallée, échangez vos points de vue et exprimez votre vision des enjeux futurs de la société dans laquelle vous voulez vivre demain !

J'ai confiance en vous, je vous encourage à aller de l'avant, à vous questionner et à vous affirmer ! Soyez acteurs de cette transition. Une partie des clés se trouve entre vos mains. ■

## 2

**Informations communales**  
-  
**Ajouter du Fun à l'UAPE**

## 3

**Nos déchets**

## 4

**Gestion des forêts de protection**

## 5

**Gestion des forêts de protection (suite)**  
-  
**Promotion civique**

## 6

**Val d'Hérens 1950/2050**

## 7

**Prix de la Fondation pour le Patrimoine Culturel**  
-  
**Finale Nationale 2023**

## 8

**Merci Lise**  
-  
**Valrando... en rando à Saint-Martin!**  
-  
**La question**

### Impressum

Le journal Saint-Martin est édité par la commission «Communication» de la Commune de Saint-Martin, composée de Geneviève Pralong, Alain Alter, Michel Gaspoz, Gaëtan Rossier et Patrice Gaspoz.  
Rédacteur externe: Louis Moix



## Informations communales

**Les principales décisions du Conseil municipal du 1<sup>er</sup> semestre sont décrites ci-dessous.**

La prise en charge de l'installation de la bande électrique pour la mise en place de bornes de recharge d'un montant de CHF 10'000. Cette décision sera exécutoire lorsque suffisamment de propriétaires privés ou de locataires de places de parc auront manifesté leur intérêt, mais au minimum quatre.

L'attribution au bureau d'Ingénieurs Transportplan du mandat de mise en œuvre du concept et du règlement de stationnement avec l'établissement des différents plans de signalisation (2<sup>e</sup> étape) pour le montant de son offre, à savoir CHF 9'900 TTC.

Les considérants du rapport et des cartes de zones de dangers hydrologiques du torrent de La Lurette ont été mis à l'enquête publique par insertion dans le Bulletin officiel du 27 janvier 2023 et affichage au greffe communal durant 30 jours.

L'octroi au bureau BEG SA Géologie & Environnement du mandat de préparation des dossiers de mise à l'enquête publique des zones de dangers géologiques en conflit avec les zones à bâtir, pour le montant de CHF 6'145.36 TTC.

La nomination d'Aline et Vincent Moix en tant que concierges du local sous la chapelle d'Eison. Le salaire horaire correspond à celui fixé pour le personnel auxiliaire lors de la séance du Conseil du 21 janvier 2021.

La désignation de Patricia Ferreira Soares comme concierge des WC publics de La Lurette selon les conditions salariales mentionnées ci-dessus.

L'achat d'une voiture d'occasion pour le service technique en remplacement du véhicule existant. ■

## Ajouter du Fun à l'UAPE

Comme de coutume, l'équipe éducative des Maya'dzons est invitée à nous raconter sa vie au sein de la nurserie-crèche UAPE. Aujourd'hui, c'est Chabely Barcala qui a pris la plume. Bonne lecture !

Avez-vous déjà connu l'étonnement ? L'étonnement lorsque les informations sur la journée de votre enfant, contées soit par lui-même, soit par l'éducatrice, vous semblent farfelues.

Ne soyez plus étonnés dorénavant. Il se peut qu'au sein de la structure nous ayons à cœur de faire vivre des choses un peu loufoques à vos enfants. Un petit quelque chose d'inédit, qui change de la routine ordinaire et rébarbative. Après tout, il est possible qu'un enfant passe la moitié des repas de la semaine à la crèche. Imaginez donc l'ennui pour cet enfant si nous n'invoquons pas de temps à autre.

Ne soyez donc plus étonnés si votre enfant vous dit :

« Ce matin, j'ai mangé du lard et des œufs au lieu des tartines si conventionnelles. »

« Ce midi, c'est avec des baguettes que j'ai pris mon repas. »



« A goûter, les chaises étaient interdites, j'ai donc mangé assis sur la table. »

A l'UAPE, tout cela est devenu normal ! En plus de chambouler la monotonie du quotidien, ces quelques défis supplémentaires peuvent entraîner certaines facultés de vos enfants (motricité, concentration, développement moteur, patience, etc.). Manger avec des baguettes chinoises, les yeux bandés, ou avec des mouffles, demande une plus grande dextérité, et plus de patience qu'une fourchette si banale... Et en plus, c'est tellement drôle !

Ces défis font naître un grand nombre de questions chez les enfants :

« C'est ça qu'ils mangent les Anglais au petit déjeuner ? »

« C'est comme ça que les gens mangent en Asie ? Comment ils font sans couteau ? »

Toutes ces questions ouvrent la place à de belles discussions très enrichissantes.

Mais il n'y a pas que dans les repas que

nous ajoutons du fun à la journée de vos enfants. Lors des moments de rangement aussi.

« Pourquoi vous rangez la cuisine en chantant, en dansant ? Vous ne pouvez pas le faire normalement ? »

A l'école, il n'est pas vraiment recommandé de faire de bruit, à la maison, il n'est pas toujours le bienvenu non plus. Alors à l'UAPE, avec l'accord de l'éducatrice, il est possible que l'on se lâche. Musique,

chant, parcours, cris, déconnade, chahut, etc. L'ambiance est parfois encore au rendez-vous lorsque vous venez récupérer vos enfants ! Oups...

Ajouter du fun au quotidien des enfants, c'est important ! Parfois en les laissant bien se défouler et tout relâcher, ils arrivent mieux à se concentrer par la suite. En faisant de petites choses qui changent de l'ordinaire, on rend la vie moins linéaire, plus ludique et joyeuse. ■

## Nos déchets

**La commission communale de traitement des déchets apporte ici quelques informations liées aux déchets récupérés sur notre Commune.**

Voilà maintenant cinq ans que notre façon de traiter nos déchets a changé avec l'introduction de la taxe au sac et le tri sélectif que cela induit. Si le tonnage des déchets mis en poubelle a tout d'abord baissé de plus de la moitié lors de la mise en application du sac taxé, il est depuis 2019 en légère hausse constante.

De même, et probablement par le fait du tri, le tonnage déposé en déchetterie a été en forte hausse de 2018 à 2020, puis se stabilise depuis la mise aux normes de la déchetterie. Après une année de fonctionnement de la nouvelle déchetterie, le résultat est encourageant.

Le tri sélectif montre que nombre d'entre nous font un effort pour une meilleure gestion de nos déchets, ceci par le démontage des éléments en bois ou en métal et le remplissage optimal des bennes. Ceci est aussi le fait de la supervision et des conseils de Christophe Martin, le gestionnaire de la déchetterie.



Au-delà du contrôle des volumes autorisés et de la facturation pas trop sévère des surplus, notre gestionnaire guide, conseille et, si le temps lui permet, aide au déchargement des déchets. De même, il prend

le temps de compresser les plastiques au moyen de la machine acquise pour la déchetterie, diminuant ainsi le volume déposé dans la benne, il compresse autant que possible les cartons, trie encore les déchets déposés dans l'écopoint.

Cela a pour but d'optimiser le poids autorisé pour chaque benne, donc diminuer le nombre des transports entre la déchetterie et le centre de traitement Retripa.

Mais peut-être avons-nous encore quelques efforts à faire pour diminuer le volume de nos déchets, faciliter la collecte du carton en découpant ou pliant plutôt que de le déposer en vrac, mettre dans le sac taxé ce qui doit y aller plutôt qu'augmenter la charge de travail et de tri à l'écopoint ou à la déchetterie, recycler ou donner ce qui peut l'être avant de le jeter (plus d'informations sur : [www.larecupvs.ch](http://www.larecupvs.ch)).

### Mise au point

La gestion des déchets doit, selon la loi cantonale, être auto-financée. A savoir que tous les coûts en rapport avec les déchets doivent être couverts, d'une part au moyen de la taxe de base annuelle et, d'autre part, contre paiement d'une taxe proportionnelle à la quantité des sacs poubelle et des déchets déposés en déchetterie.

La taxe de base annuelle doit couvrir les frais fixes d'infrastructure, soit :

- Mise aux normes, entretien et exploitation de la déchetterie communale
- Équipement des points de collecte dans les villages (moloks, containers, dépôts pour papier et carton)
- Construction et entretien des moloks

et points de collecte

- Ramassage des cartons dans les points de collecte
- Ramassage du verre
- Coût de transport jusqu'aux centres de tri (Retripa, enevi - anciennement UTO)
- Traitement des déchets (recyclage, incinération)
- Ramassage des ordures ménagères (sacs taxés)
- Transports et main d'œuvre

La petite augmentation de la taxe de base 2022 est justifiée par les éléments suivants :

- Augmentation des charges de personnel (taux d'activité de 30% du responsable de la déchetterie).
- Estimation prudente de la provision liée aux frais de transports (les coûts définitifs sont connus en mai 2023).
- Amortissement du prélèvement sur les financements spéciaux. En 2021, le compte de gestion des déchets n'était pas autofinancé par les taxes, raison pour laquelle un prélèvement sur le fonds de financements spéciaux a été comptabilisé, lequel doit être amorti conformément aux bases légales en vigueur.

La taxe au sac (variable) doit financer, par le retour d'une ristourne sur le prix du sac taxé, les frais de collecte et d'élimination des déchets urbains, soit :

- Ramassage des sacs taxés dans les 22 points de dépôt de la commune (moloks et containers)
- Frais de transport jusqu'à enevi
- Traitement des déchets

Cette part du prix d'achat du sac taxé nous est rétrocédée en fonction du tonnage

collecté par le transporteur sous contrat avec l'Association de Ramassage des Ordures ménagères du val d'Hérens (AROH). Elle ne couvre cependant pas totalement le coût de cette opération.

L'impôt quant à lui prend en charge les frais d'élimination des déchets tels que :

- Entretien des espaces publics
- Ramassage des déchets sur les places et chemins publics, nettoyage après manifestations
- Nettoyage des routes et chemins cantonaux

#### Le dysfonctionnement

Après 5 ans depuis l'application de la taxe au sac et 1 an de fonctionnement de la

nouvelle déchetterie, nous constatons que les coûts de ramassage et d'élimination des déchets urbains ne sont pas couverts par la rétribution sur le tonnage des sacs taxés.

Trop de déchets destinés à être mis dans le sac taxé et dont la liste est clairement détaillée, distribuée, affichée, sont déposés à la déchetterie dans la benne des déchets encombrants ou à l'écopoint du Terré.

Cette mauvaise habitude provoque non seulement l'augmentation des coûts, par un manque de rétribution du côté des sacs taxés et par un supplément de frais de transports et de traitement des déchets encombrants confiés à Retripa,

mais reporte également sur la collectivité le principe de causalité décrit à l'article 29 du règlement communal sur la gestion des déchets.

Nous vous encourageons donc à prolonger l'effort, rapporter au magasin les éléments ou appareils hors d'usage (ils sont souvent déjà au bénéfice d'une taxe de recyclage), déposer les emballages inutiles et volumineux dans leurs écopoints, respecter les informations de tri, donner plutôt que jeter ce qui est réutilisable.

Ainsi nous pourrons, ensemble, protéger notre environnement et limiter la taxe à un niveau raisonnable. ■

## Gestion des forêts de protection

**L'image d'un milieu forestier où chaque plante se sent bien à sa place et où l'harmonie est parfaite est bien éloignée de la réalité. En effet, ce n'est qu'un « flash » dans le temps. La forêt évolue et se transforme à un rythme dont on a un peu perdu la notion à l'échelle humaine et qui peut difficilement être appréhendé par l'homme. Frédéric Pralong, garde-forestier, transmet quelques informations sur le sujet.**

On oublie souvent que dans ce milieu, au cours du temps, il va se passer des luttes silencieuses, mais impitoyables : les exigences de chaque espèce (espace, lumière, vitesse de croissance, etc.) étant différentes, la concurrence va être acharnée.

Le forestier ayant l'habitude d'observer le milieu végétal, connaît le mode d'évolution et surtout la dynamique des peuplements forestiers. S'inspirant de ce que fait la nature au cours de son évolution et de ses différents cycles, la sylviculture ne va faire qu'accélérer le mouvement en éliminant les entraves à une croissance qualitative et quantitative répondant au rôle principal de protection.

Autrefois, l'agropastoralisme, le « bois d'accord », l'utilisation du bois pour la construction, pour de multiples outils et objets de la vie courante ou encore pour se chauffer, maintenaient une pression relativement forte sur la forêt. Les forêts étaient donc plus ouvertes, perméables et par conséquent plus stables et résistantes aux aléas.

Plus tard, nombre d'événements nous ont en effet cruellement rappelé que celles-ci ne servaient pas uniquement de réservoir de bois, mais remplissaient un rôle essentiel de protection contre les risques naturels. Aujourd'hui reconnu par tous les milieux, ce rôle est inscrit dans les lois

fédérales et cantonales, tout comme les autres fonctions de la forêt, institutionnalisées avec la première loi forestière suisse en 1873. Et oui, nos aïeux reconnaissaient

ailleurs l'ensemble des communes / bourgoisies valaisannes) et le Canton du Valais concluent une convention / contrat de prestation dans le but d'assurer et de



Mise en lumière des collectifs de jeunes arbres.

déjà à la forêt trois fonctions prioritaires: protection contre les dangers naturels, production de matière première (construction, combustible, etc.) – le bois est la seule matière première renouvelable que l'on trouve à profusion dans notre pays – et enfin un rôle social de détente et de récréation pour nos populations. Depuis quelques décennies, notre sensibilité croissante vis-à-vis de notre impact sur l'environnement nous a incités à reconnaître un quatrième rôle, celui de refuge pour la biodiversité de nos montagnes.

Dans le but d'atteindre les objectifs de la législation sur les forêts dans le domaine des forêts de protection, la Bourgeoisie / Commune de Saint-Martin (comme par

renforcer durablement la fonction de protection des forêts concernées.

Cette convention s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la convention programme Forêts liant le canton et la Confédération.

Lors des interventions sylvicoles, les éléments suivants sont pris en compte :

- les interventions sylvicoles sont réalisées selon les instructions « Gestion durable des forêts de protection et contrôle des résultats » de l'OFEV (Office fédéral de l'environnement) ;
- elles doivent tenir compte de l'association végétale (stations forestières) et du

- danger naturel prédominant ;
- des profils d'exigences sont ensuite définis en fonction des dangers naturels et des conditions de station dans le but d'atteindre un effet protecteur aussi élevé que possible ; des contrôles de résultats (des interventions) sont réalisés alternativement par le Canton et par la Confédération ;
- la Confédération et le canton ont établi une cartographie (sylvaprotect) priorisant les secteurs et les forêts remplissant un rôle prépondérant de protection, cette carte est à la base de la planification annuelle et pluriannuelle ;
- chaque année, la planification des secteurs d'intervention et le « controlling » des mesures réalisées sont validés par le Canton.

### Mesures sylvicoles

1. Les ouvertures en forêt, sont nécessaires pour régénérer et rajeunir la forêt, elles tiennent compte de la périodicité d'intervention (jusqu'à 30 ans en montagne !), de la station forestière, du danger naturel prédominant, du mode d'évolution, de la dynamique du milieu forestier et des objectifs sylvicoles.
2. Le bois laissé sur place tient compte des exigences sylvicoles définies (CH), de la nécessité pour la régénération, comme par exemple sur les pessières à calamagrostides velues et de la maîtrise des coûts.
3. Dans bon nombre de surfaces, nous exploitons selon une méthode semi-mécanisée par arbres entiers dans le but d'évacuer les branches hors du peuplement forestier et limiter les coûts d'exploitation.

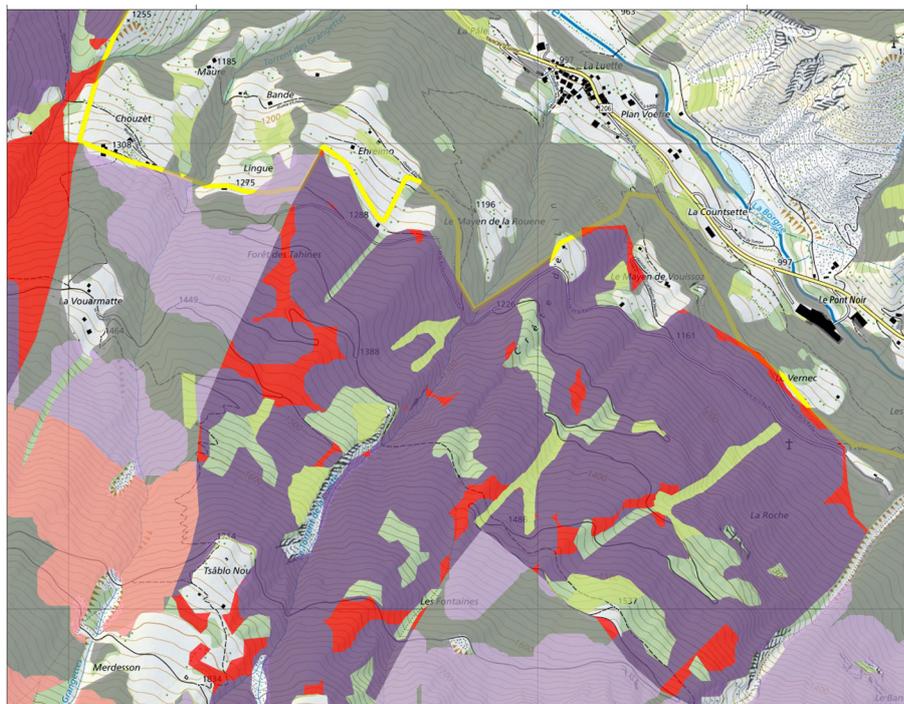
ment forestier et limiter les coûts d'exploitation.

4. La décomposition du bois au sol est clairement favorable à la biodiversité et également aux champignons. Il faut relever que depuis plus de 40 ans, les branches ne sont plus mises en tas et ramassées en forêts, sauf exception, car ce mode de faire est jugé inutile et onéreux.

Il est important de le rappeler, les travaux effectués visent en premier lieu à garantir

durablement les fonctions que remplissent les forêts pour nos sociétés alpines.

Permettant de valoriser la matière première bois, les soins aux forêts sont un investissement à long terme, voire très long terme, mais combien nécessaire pour laisser aux générations futures une forêt dynamique, capable de remplir tous les rôles qui lui sont dévolus. ■



Extrait carte sylvaprotect : en violet (par exemple) = intervention prioritaire dégradé. I

## Promotion civique

En 2022, ce sont 11 jeunes qui ont atteint leur majorité civique à Saint-Martin. Pour marquer cet événement, la classe 2004 a été reçue par le Conseil municipal le 2 décembre dernier, pour une soirée marquée par la convivialité et le partage.

Ces jeunes ont maintenant atteint la majorité, celle qui fait d'eux des personnes adultes. Si cette majorité tant attendue donne le droit à certaines libertés, elle confère également des responsabilités à ces nouveaux adultes : assumer la loi, aller voter pour exprimer ses opinions, être responsable de ses actes aux yeux de la société et de la loi. Tout un programme ! Bienvenue chez les adultes et bonne route ! ■



Les membres de la classe 2004 de gauche à droite sur la photo : Rossier Geoffrey - Pralong Kevin - Cousin Philippe - Rossier Marine - Quarroz Flavie - Zermatten Elodie - Mayor Léane - Pitzalis Sebastian, Absents de la photo : Beytrison Emilie - Moix Killian - Rime Roman.

# Évolution du paysage rural de Saint-Martin : Val d'Hérens 1950/2050

« Val d'Hérens 1950/2050 » est un projet alliant recherche participative, médiation scientifique et démarche artistique de l'Université de Lausanne. L'équipe de recherche nous apporte ici son éclairage sur l'évolution du territoire de la vallée d'Hérens, et plus particulièrement de Saint-Martin, thématique mise en avant dans le cadre de ce programme.

Le projet « Val d'Hérens 1950/2050 – Vies, images et pratiques d'un territoire en mutation » questionne l'évolution de la vallée dans un contexte de changements globaux. Mené par une quinzaine de chercheurs de l'Université de Lausanne, il invite habitants, visiteurs du Val d'Hérens, chercheurs et artistes à enquêter ensemble sur les enjeux et les impacts des changements globaux sur la vie en montagne à travers huit volets thématiques.

L'évolution des paysages est étudiée par les géographes Emmanuel Reynard, Candice Dubath et Mélanie Clivaz. Cet article revient sur quelques résultats de leur recherche à Saint-Martin qui ont été présentés à la population le 9 novembre dernier.

Les paysages, façonnés par de nombreux processus aussi bien naturels qu'humains (agriculture, tourisme, urbanisation), sont en constante évolution. Le volet sur les paysages documente les transformations des paysages de la vallée depuis le milieu du 20<sup>e</sup> siècle. Les changements territoriaux et paysagers sont mis en évidence par le traitement de cartes et photographies dans une approche géohistorique. Cette méthode permet de reconstituer et de quantifier les transformations du paysage au cours du temps. L'occupation du sol des années 1946, 1986 et 2020 a ainsi pu être reconstituée et représentée au moyen de cartes.

La dynamique paysagère de la commune de Saint-Martin est fortement liée aux pratiques agricoles et à leur évolution au cours du temps. En 1946, le paysage de Saint-Martin est caractérisé par un nombre important de parcelles vouées à la culture de céréales. Ces champs se trouvaient à proximité des zones bâties, à environ 1400 m d'altitude. Les forêts occupaient surtout le bas du versant, aux pentes raides, et la zone située au-dessus des zones bâties (fonction de protection). Le haut du versant était occupé par des alpages et des rochers.

À la fin de la Deuxième Guerre mondiale, l'agriculture est à son apogée, la Confédération ayant donné pour mission au monde agricole de nourrir la population en garantissant des aides financières et en limitant les importations. L'agriculture de montagne va toutefois décliner rapide-

ment, une tendance favorisée par l'émergence de nouvelles sources de revenus (industrie, barrages, etc.) dès les années 1960. La forêt recolonise rapidement les terrains qui ne sont plus entretenus par les agriculteurs.

À Saint-Martin les terres cultivées diminuent fortement entre 1946 et 1986 (-85%) ; elles sont transformées en prairies et dans les endroits escarpés et éloignés, les surfaces forestières s'agrandissent. La tendance est moins marquée entre 1986 et 2020 puisque certaines parcelles cultivées sont abandonnées alors que de nouvelles terres sont mises en culture notamment grâce au projet agritouristique d'Ossona. La perception de l'évolution future du paysage de Saint-Martin sera questionnée dans une prochaine étape.

Participez activement au projet Val d'Hérens 1950/2050 !

Vous possédez des images anciennes du Val d'Hérens qui pourraient permettre de montrer son évolution ? En partageant vos images anciennes (photographies, cartes

postales, gravures, peintures, cartes anciennes de la région), vous contribuez à nourrir les recherches sur les évolutions des paysages, du climat, des pratiques, du développement économique et de la vie dans le Val d'Hérens.

Vous souhaiteriez échanger sur l'évolution de la vallée ? À partir de l'automne 2023, le projet Val d'Hérens 1950/2050 entrera dans une nouvelle phase en questionnant l'avenir de la vallée sous l'angle des volets thématiques. Pour ce faire, nous sommes à la recherche d'habitant-e-s désireux-ses d'échanger avec les chercheur-e-s. ■

**En cas d'intérêt, vous pouvez vous annoncer auprès de Mélanie Clivaz : [melanie.clivaz@unil.ch](mailto:melanie.clivaz@unil.ch)**

**Plus d'informations sur le projet Val d'Hérens 1950/2050 : [www.unil.ch/herens](http://www.unil.ch/herens)**



*Eison vers 1950 (photo A. Bron).*

# Prix de la Fondation pour le Patrimoine Culturel Romand

Le Prix 2022 de la Fondation pour le Patrimoine Culturel Romand (FPCR) a été remis à la Fondation pour le Développement Durable de Saint-Martin (FDD), le 15 septembre 2022, à Ossona. D'une valeur de 10'000 francs, ce prix entend contribuer à la sauvegarde du plateau d'Ossona en tant que site agrotouristique.

La cérémonie de remise du prix a été présidée par Jacqueline Maurer-Mayor, ancienne membre et présidente du Conseil d'Etat du Canton de Vaud. Elle a relevé l'implication exemplaire de la FDD et de la Commune de Saint-Martin dans ce projet et vanté la beauté du site réhabilité.

La réception de ce prix a permis à Gérard Morand, président de la FDD de Saint-Martin, de rappeler la genèse de la réhabilitation du site d'Ossona, projet pilote de Développement Rural Régional (DRR) de la Confédération avec celui de Brontallo, au Tessin. Comme on le sait, ce projet est à l'origine des autres projets de Développement Régionaux du Val d'Hérens (PDR). Gérard Morand a chaleureusement remercié Jacqueline Maurer-Mayor pour l'attribution de ce prix bienvenu à notre FDD.

Alain Alter, président de Saint-Martin, a mentionné l'implication du Canton et de la Commune, propriétaire des lieux, dans



ce projet. Pour l'anecdote, il a mentionné que le père de Madame Maurer était originaire de Saint-Martin et se prénommeait Jean-Baptiste. Son oncle Jérémie a vécu dans notre Commune. Autant dire que Madame Maurer se sentait presque à la maison à Ossona.

La journée a été l'occasion pour la FPCR de tenir ses assises annuelles en plein air et en toute simplicité. L'Assemblée générale de

la FDD a également eu lieu le même jour.

Un savoureux repas concocté par Stéphanie Beytrison, ou une raclette, ont mis un terme à cette belle journée d'échanges et de partage entre les membres des 2 fondations. ■

## Finale nationale 2023 : le défi relevé !

### 3 communes, 5 syndicats d'élevage pour un combat de reines de la race d'Hérens 2023 !

La région regroupant les communes d'Evolène, d'Hérémece et de Saint-Martin a organisé cette manifestation les 13 et 14 mai 2023. Grâce à la collaboration avec Race Hérens Tour, elle a mis en place un comité d'organisation présidé par Grégory Logean, gérant les différentes commissions.

Les syndicats d'élevage d'Evolène, des Haudères, d'Hérémece, de la Sage et de Saint-Martin, partenaires de l'organisation, ont assuré notamment la commission du bétail sans oublier leur contribution importante dans les autres secteurs.

Une telle manifestation exige un nombre impressionnant de bénévoles. Dans ce

sens, l'ensemble des sociétés locales des 3 communes ont été sollicitées pour mettre à disposition un demi-millier de volontaires pour les 13 et 14 mai 2023, sans oublier les journées nécessaires au montage et au démontage des infrastructures.

Les conditions météorologiques jouant un rôle primordial sur la réussite matérielle de cette manifestation, elles ont une conséquence sur le résultat économique, servant pour 40% au financement du futur pavillon des Pyramides, pour 25% aux 5 syndicats d'élevage et pour 25% aux sociétés locales selon une répartition acceptée par les différents partenaires. Le solde de 10% est attribué à Val d'Hérens Tourisme 3 (réunissant les entités touristiques des 3 communes sous le sigle VDH3) pour tous projets liés à l'agriculture.

Un grand merci à l'ensemble des personnes qui ont contribué à la réalisation de

cette finale nationale 2023 des combats de reines de la race d'Hérens. ■



# Merci Lise !

**Qui dit Loveignoz, pense Lise Es-Borrat !  
Qui dit Lise Es-Borrat, pense Buvette de  
Loveignoz ! Qui dit Buvette de Loveignoz,  
pense qualité de l'accueil, menus authentiques  
des alpages, produits agricoles  
artisanaux et générosité de la gérante !**

Depuis près de 45 ans, Lise Es-Borrat passe environ 5 mois d'été sur l'alpage de Loveignoz avec ses fidèles employés. Femme de caractère, exemple de dynamisme, source de motivation, capitaine appréciée de son personnel et de sa clientèle, Lise sait s'entourer d'employés consciencieux qui, chacun dans sa fonction, répond à ses attentes exigeantes mais justes et le résultat est là !

Un fromage dont la commission de taxation a attribué 20 points en 2022 comme en 2017. Il a ainsi obtenu une étoile d'or. « C'est exceptionnel, c'est du jamais vu. Le meilleur score jamais attribué en dix ans », dixit Thomas Egger, président de l'Interprofession Raclette du Valais AOP, en ne cachant pas sa joie lors de sa visite en 2018.

A cela s'ajoutent des pâturages alpestres exploités avec soin et répondant aux be-

soins des vaches laitières, des infrastructures régulièrement entretenues sous la houlette d'un comité compétent !

Non seulement la commune de Saint-Martin, le Val d'Hérens mais l'ensemble du canton bénéficie de la renommée de

l'alpage de Loveignoz sous la conduite experte de Lise, qui est un exemple de longévité et soucieuse d'une gestion durable d'une zone d'estivage.■



## Valrando... en rando à Saint-Martin !

**Composée de près de 2'000 membres provenant de tout le canton, l'association valaisanne de la randonnée, Valrando, a choisi les terres de la Commune de Saint-Martin pour organiser son Assemblée générale, le 13 mai dernier.**

Après un moment « studieux » et dévolu à la partie statutaire, la septantaine de



Le Bisse de Saint-Martin

membres présents a profité d'un apéritif offert par la Commune puis d'un repas convivial. Les participants ont ensuite eu l'occasion de se dégourdir les jambes grâce à une randonnée digestive le long du bisse de Saint-Martin, suivie d'une visite de l'Église et de ses vitraux. Une balade menée par Alexis Voide, le chef de course du jour.

Fondée en 1943, l'association Valrando propose des balades guidées de différents degrés de difficulté, des week-ends ou semaines de randonnée, ainsi que des randonnées en raquettes à neige, ski ou ski de fond.

De plus, Valrando apporte son soutien et ses conseils aux communes et organisations touristiques valaisannes dans le cadre de l'accomplissement de leurs tâches relatives aux itinéraires de mobilité de loisirs : chemins de randonnée pédestre, chemins de randonnée d'hiver, voies cyclables, pistes pour VTT, etc.

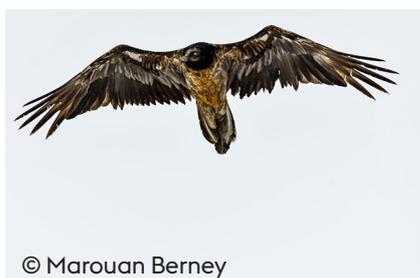
Un partenaire indispensable pour le développement des itinéraires de mobilité de loisirs chers à la Commune de Saint-Martin !■

### Une question pour VOUS...

**Quel est le nombre de km de sentiers pédestres homologués sur le territoire communal ?**  
**105 km**

**Nouvelle question :**  
**Savez-vous quel est ce rapace en cours de conquérir nos montagnes ?**

Envoyez vos réponses à :  
[genevieve.pralong@hotmail.com](mailto:genevieve.pralong@hotmail.com)



© Marouan Berney